

Le Département des finances et de l'énergie

Octroi d'une concession de droits d'eau sur le Rhône

rend notoire, en application de l'art. 29 de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (LcFH) du 28 mars 1990, que, lors de sa session du 19 février 2020, le Conseil d'Etat a octroyé avec diverses charges et conditions à la société MBR SA, de siège social à Massongex, une concession de droits d'eau pour l'utilisation des forces hydrauliques du Rhône sur le périmètre compris entre à l'amont le point kilométrique (PK) 24.961 et à l'aval le PK 21.871 dans une usine-barrage au fil de l'eau située entre les communes de Massongex au lieu dit «Les Palluds» et de Bex au lieu dit «Sous Vent», au PK 23.352. Ladite concession a été ratifiée par le Grand Conseil en date du 17 juin 2020.

Conformément à l'article 20 de l'ordonnance du Conseil fédéral relative à l'étude de l'impact sur l'environnement du 19 octobre 1988 (OEIE) et à l'article 15 de son règlement cantonal d'application du 6 avril 2016, la décision d'octroi, les évaluations des services spécialisés fédéral et cantonal et le rapport d'impact peuvent être consultés pendant trente jours auprès du Département des finances et de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, avenue du Midi 7 à Sion.

Sion, le 4 septembre 2020

Roberto Schmidt, conseiller d'Etat